



Infos pratiques - Saison 2026 / 2027



Fondée en 1982, l'Escrime Club Mouvallois (ECM) est une association de loi 1901, enregistrée en préfecture du Nord et affiliée à la Fédération Française d'Escrime. Elle est agréée par le Ministère des Sports.

Son but est de promouvoir la pratique de l'escrime sous ses différentes formes, loisir ou compétition.

Lors de la saison 2025-2026, le club comptait 113 adhérents. Il détient deux labels fédéraux : Fédération Française d'Escrime, Escrime Compétition niveau Argent.



Au sein de l'ECM, l'escrime est proposée à partir de 7 ans dans une démarche de découverte et d'initiation.

Les licenciés sont répartis dans des groupes établis selon l'âge et le niveau de pratique, allant de débutant à confirmés, de Moins de 9 ans à Vétérans.

Nos locaux

Ouverte depuis 1992, la **Salle municipale Didier Flament** fait partie du **Complexe sportif Pierre de Coubertin**. Elle dispose de 8 pistes électriques aux 3 armes, de vestiaires, de douches et d'armoires individuelles.

⚠ IMPORTANT — SAISON 2026/2027 ⚠

En raison de travaux au Complexe Courbertin, **les cours d'escrime seront délocalisés pour la saison 2026/2027**. Nous vous accueillerons **Salle Bercker située 574 rue de Tourcoing à Mouvaux**.

Les armes pratiquées

L'ECM propose la pratique du **fleuret** ou du **sabre** au choix de l'adhérent(e), aussi bien pour **le loisir**, dans un objectif de découverte et de progression, que pour **la compétition**, pour les tireurs souhaitant s'engager davantage.

Chacun peut évoluer selon ses envies et ses objectifs.

L'encadrement

Il est assuré par un ou des Maître(s) diplômé(s) d'Etat : **M. Pierre DRUON** et **M. Stéphan DELENGAIGNE**.

Pour la Saison 2026-2027, l'encadrement est également assuré par un enseignant breveté d'Etat : **M. Edouard RIANDET**.

Chaque groupe bénéficie d'une pédagogie adaptée à l'âge et au niveau des pratiquants. L'enseignement s'attache à développer la combativité nécessaire à la pratique de l'escrime, en s'appuyant à la fois sur la capacité à analyser et à s'adapter aux situations de jeu (la tactique), mais aussi, sur la maîtrise de l'arme (la technique).

Groupes d'entraînement

Les escrimeurs sont répartis en 4 groupes d'âge et de niveau :

- Les **Ecoles d'Escrime** (1^{ère} année) accueillent :
les enfants grand.es débutant.es de 7 à 10 ans (nés en 2019 et avant)
les adolescent.es à partir de 11 ans (nés en 2015 et avant)
les adultes
- Le **1er Groupe** accueille les 2^{ème} et 3^{ème} années.
- Le **2ème Groupe** accueille les 4^{ème} et 5^{ème} années.
- Le **3ème Groupe** accueille les escrimeurs au-delà de la 5^{ème} année de pratique.

Jours et horaires d'entraînement

ECOLES D'ESCRIME (1ère année)

- **Enfants 7 – 10 ans** (nés entre 2026 et 2019) : le mercredi de 15h00 à 16h00 OU le vendredi de 18h00 à 19h00
- **Préadolescents et adolescents 11 ans et plus** (nés en 2013-2014-2015) : le mercredi de 16h15 à 17h45 (places limitées)
- **Adolescents et adultes** (nés en 2012 et avant) : le vendredi de 19h15 à 21h00

1^{er} GROUPE

- Le mardi et le jeudi de 18h15 à 19h30

2^{ème} GROUPE

- Le lundi de 18h15 à 19h45 et le mercredi de 16h15 à 17h45
- Les mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à 18h00 : leçons individuelles sur réservation

3^{ème} GROUPE

- Le lundi de 18h15 à 19h45 (ouvert à tou.te.s)
- Le mercredi de 18h00 à 20h00 OU le vendredi de 19h15 à 21h00*
- Les mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à 18h00 : leçons individuelles sur réservation

**Saison 2026-2027 : en raison de la délocalisation du club, les adhérent.es du Groupe 3 s'engagent à l'inscription à venir soit le mercredi soit le vendredi.*

Inscriptions et réinscriptions

Nouveauté 2026 : les inscriptions se font désormais via HelloAsso.

Retrouvez le mode d'emploi sur notre site internet : <https://escrime-mouvau.fr/inscriptions-2026-2027/>

En cas de difficultés, notre équipe se tient à votre disposition par téléphone (07 83 63 67 42) ou par mail (escrimeclubmouvallais@gmail.com) afin de vous aider dans vos démarches. Vous pouvez joindre directement nos bénévoles par email (Sébastien, Émilie et Linda).

Enfin, n'hésitez pas à venir à notre rencontre lors des permanences allouées au matériel.

INSCRIPTION 2026-2027



Comment s'inscrire sur HelloAsso ?

Guide pas à pas pour les adhérents et leurs familles

✈ · ① — ② — ③ — ④ — ⑤ — ⑥ — ⑦ · ✓

1 **Téléchargez ET remplissez l'attestation santé remplie ou le certificat médical.**

2 **Choisissez votre/vos activité(s)**

Sélectionner l'adhérent selon sa catégorie d'âge, année de naissance, son nombre d'années de pratique et le mode de paiement (1 ou 3 fois)

3 **Renseignez les informations demandées**

Remplir les champs demandés, ajouter et valider le panier. Puis compléter les informations.

Les champs obligatoires sont signalés. Pour une inscription familiale, veillez à bien renseigner les informations concernant chaque adhérent.

4 **Ajoutez le questionnaire santé ou certificat médical**

5 **Qui va procéder au paiement ?**

Remplir les informations du payeur.

6 **Prendre connaissance des documents**

Les documents du club et de la FFE sont accessibles directement depuis le formulaire ou sur le site du club : <https://escrime-mouvallais.fr/documents/> . Ils devront être validés avant de finaliser le paiement.

7 **Vérifier puis valider votre inscription**

Relisez attentivement les informations saisies avant de procéder au paiement. Une confirmation vous sera envoyée par e-mail.

La contribution au fonctionnement de HelloAsso N'EST PAS obligatoire, vous pouvez en modifier le tarif ou le mettre à 0€.

💡 Besoin d'aide ?

Une question concernant votre inscription ? Une difficulté avec le formulaire ?

N'hésitez pas à nous contacter : 07 83 63 67 42 – escrimeclubmouvallais@gmail.com

Nous vous aiderons avec plaisir.



Licence et cotisation

La licence de la Fédération Française d'Escrime (FFE) est payable avec la cotisation. A partir du 1^{er} septembre 2026, elle est valable du jour de la demande jusqu'au 31 août 2027.

La cotisation du club est annuelle et payable à l'inscription. Le Conseil d'Administration étudiera au cas par cas les demandes particulières (paiement en dehors des modalités prévues, aide exceptionnelle etc...). Contactez le trésorier pour toute précision complémentaire

Licence et cotisation sont annuelles et restent exigibles dans leur intégralité, sans tenir compte de l'assiduité de l'adhérent (cf. [règlement intérieur](#)).

Le montant représente la licence fédérale + la cotisation du club :

Montant de l'adhésion 1er adhérent			Licence FFE	
			M9 (2018 & 2019)	M11 à vétérans (2017 et avant)
			59,50 €	65,50 €
Cotisation Club	1ère & 2ème année	181,00 €	240,50 €	246,50 €
	3ème année et au-delà	211,00 €	-	276,50 €

Montant de l'adhésion Réduction familiale pour le 2ème adhérent			Licence FFE	
			M9 (2018 & 2019)	M11 à vétérans (2017 et avant)
			59,50 €	65,50 €
Cotisation Club	1ère & 2ème année	137,00 €	196,50 €	202,50 €
	3ème année et au-delà	147,00 €	-	212,50 €

Montant de l'adhésion Réduction familiale pour le 3ème adhérent			Licence FFE	
			M9 (2018 & 2019)	M11 à vétérans (2017 et avant)
			59,50 €	65,50 €
Cotisation Club	1ère & 2ème année	112,00 €	171,50 €	177,50 €
	3ème année et au-delà	122,00 €	-	187,50 €

Assurance FFE :

La licence 2027 de la FFE couvre l'adhérent en Responsabilité Civile, Accident Corporel et Assistance rapatriement, dans la mesure où celui-ci a produit une attestation santé ou est muni d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'escrime en cours de validité. La FFE vous informe sur le montant des garanties souscrite. Le choix des options (0, P ou Licence +) se fait via le formulaire Helloasso.

(voir Memento fédéral : https://escrime-mouviaux.fr/wp-content/uploads/2026/08/MEMENTO_26_27.pdf).

Modalités de paiement

Règlement en 1 ou 3 fois (1^{er} paiement à l'inscription, 2^{ème} paiement le 1^{er} janvier 2027, 3^{ème} paiement le 1^{er} avril 2027).

Le règlement peut être réalisé avec les moyens de paiement suivants :

- **Par HelloAsso** (à privilégier)
- **Pour tout autre mode de paiement** (chèque à l'ordre de l'Escrime Club Mouvallois, virement, ...) : merci de valider votre inscription lors des permanences liées au prêt de matériel : **samedi 5 septembre de 10h à 11h30, lundi 7 septembre de 18h à 19h30 et mercredi 9 septembre de 17h à 19h30.**

Coupons Sport ancv : le club accepte, sous réserve de leur validité, les **Coupons Sport de l'ANCV**, en règlement de la licence et de la cotisation. **Ces derniers doivent être endossés par le bénéficiaire.**

Dispositif Pass'Sport : le club adhère au dispositif Pass'Sport (aide de l'Etat pour les jeunes de 6 à 17 ans dont QF < 699€, jeunes en situation de handicap, étudiant sboursiers- voir conditions sur <https://www.pass.sports.gouv.fr/>).

En cas de difficultés, notre équipe se tient à votre disposition par téléphone ou par mail afin de vous aider dans vos démarches. Vous pouvez également venir à notre rencontre lors des permanences allouées au matériel (voir ci-dessus).

Attestation santé - Certificat médical

Récapitulatif des documents médicaux à fournir selon l'âge :

Âge :	Document nécessaire :
-18 ans lors de l'inscription	Attestation de santé pour les mineurs*
Surclassement de M11 à M20	Le simple surclassement ne requiert plus de certificat médical.
Majeurs non Vétéran (18 à 39 ans)	Inscription initiale : certificat médical tous les 3 ans Renouvellements suivants : attestation santé*
Vétéran V1-V2 (-60 ans)	Certificat médical tous les 3 ans Renouvellements suivants : attestation santé*
Vétéran V3-V4 (+60 ans)	Certificat médical tous les 3 ans + consultation cardiologique pour les compétiteurs tous les 3 ans.
Vétéran NON compétiteur	Certificat médical

**en cas de réponse positive à l'une des questions, le certificat médical attestant l'absence de non contre-indication à la pratique sportive ou de l'escrime, avec ou sans compétition, devient obligatoire.*

Prêt ou achat de l'équipement

Conformément à son règlement intérieur, l'Escrime Club Mouvallois privilégie, autant que possible, **le prêt gracieux du matériel nécessaire à la pratique du fleuret et du sabre, contre caution et engagement d'entretien régulier**. En contrepartie, il vous demande d'**acquérir progressivement votre équipement personnel**.

Ce choix implique pour notre club un effort important afin de se doter de matériels de prêt en nombre suffisant, les maintenir en bon état et au meilleur niveau de sécurité. En vous équipant peu à peu, vous permettez à votre association de continuer à aider l'ensemble de ses adhérents et nous vous en remercions.

L'équipement spécifique à l'escrime est prêté sur la base d'une caution dès la première année. Au moment de la **première inscription**, il vous sera demandé de **commander un gant** (achat possible via le club à tarif préférentiel).

Au-delà de la première année, chaque adhérent devra s'équiper en suivant le rythme d'acquisition* prescrit par le club :

- **1ère année** : gant ordinaire ou, selon l'âge, gant électrique 800 newtons pour les sabreurs
- **2ème année** : fil de corps
- **3ème année** : arme électrique, et pour les filles, un bustier
- **4ème année** : pantalon, cuirasse intérieure 800 newtons et chaussettes montantes

- **5ème année** : veste
- **6ème année** : cuirasse électrique et fil de masque
- **7ème année** : masque électrique
- **8ème année** : 2ème arme, 2ème fil de corps, housse, etc

**Il est bien sûr possible de s'équiper plus rapidement que ce qui est prévu.*

Le club se charge des commandes de matériel pour ses adhérents (remise de 10 à 15 % sur le prix catalogue des fournisseurs). Plusieurs commandes sont assurées au cours de la saison sportive. Voir les Maîtres d'armes qui vous conseilleront et enregistreront votre commande. **Paiement à la réception du matériel, après facturation.**

Dès la rentrée, les Maîtres d'armes contrôleront le matériel personnel de chaque adhérent et veilleront au respect des rythmes d'acquisition. **Au 16 octobre 2026 au plus tard, le matériel manquant devra avoir été commandé** (voir [fiche commande matériel](#)). Si l'adhérent l'achète par ses propres moyens, il devra être acquis avant le 1er janvier 2027. En cas de manquement à ces dispositions, le prêt de matériel cessera (cf. [règlement intérieur](#)).

L'ECM assure un service de réparation du matériel pour ses adhérents.

RAPPEL IMPORTANT : le matériel emprunté au club ne l'est, selon les cas, que pour la durée d'un cours, d'une compétition, ou d'une saison sportive. Il ne peut en aucun cas être gardé par l'adhérent après la fin du cours, de la compétition, ou de la saison sportive. En cas de dégradation, ou de perte du matériel emprunté, et ce quelles qu'en soient les circonstances, le montant de leur remise en état ou de leur remplacement serait déduit de la caution.

Venir en tenue sportive : tee-shirt, pantalon de survêtement ou d'escrime (short interdit) et chaussures de sport adaptées à l'activité ainsi que votre bonne humeur !

Participation aux compétitions

L'accès aux compétitions officielles individuelles ou par équipes est autorisé à **partir de la 2ème année dès la catégorie d'âge « Moins de 9 ans » (2018 et 2019), et après accord des Maîtres d'armes.**

Retrouvez toutes les informations concernant le calendrier des compétitions et les résultats sur notre site internet : <https://escrime-mouviaux.fr/competitions-2/>



Comité Régional d'Escrime des Hauts-de-France : <http://www.escrime5962.com/>

Fédération Française d'Escrime : <http://www.escrime-ffe.fr/>

Comité Escrime Nord : <http://www.escrime59.fr/>



Catégories d'âge :

Moins de 9 ans : escrimeurs nés en 2018 et 2019	Moins de 11 ans : escrimeurs nés en 2016 et 2017
Moins de 13 ans : escrimeurs nés en 2015 et 2014	Moins de 15 ans : escrimeurs nés en 2012 et 2013
Moins de 17 ans : escrimeurs nés en 2010 et 2011	Moins de 20 ans : escrimeurs nés en 2007, 2008 et 2009
Seniors : escrimeurs nés en 2006 et avant	Vétérans : escrimeurs nés en 1987 et avant

Contacts

☎ **Téléphone du club : 07 83 63 67 42**

✉ ecmouvallois@free.fr

Site internet : <http://escrime-mouvaux.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/Escrimeclubmouvaux/>

Instagram : https://www.instagram.com/escrime_mouvaux/

Nos enseignants et le Conseil d'Administration se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Enseignants :

Pierre DRUON	✉ pierre.druon58@orange.fr
	☎ 06 88 02 29 94
Stéphan DELENGAIGNE	✉ stephan.delengaigne@gmail.com
	☎ 06 84 57 53 95
Edouard RIANDET	

Conseil d'Administration :

PRÉSIDENT	Yves VERHAEGHE	yves.verhaeghe@orange.fr
VICE-PRÉSIDENT	Hachémi SASSI	hachemi.sassi@neuf.fr
TRÉSORIER	Sébastien COUSIN	seb.cousin62@gmail.com
SECRÉTAIRE	Émilie MARTINS	emiliemartins2@gmail.com
COMMUNICATION	Linda LAGRELLE	lindalag59@gmail.com
RESPONSABLES PARTENARIATS	Anne ISTRIA	anneistria@gmail.com
	Linda LAGRELLE	lindalag59@gmail.com
AUTRES MEMBRES	Anne-Sophie LEBLON	
	Hervé DEMEYERE	
	Rolande POLNECQ	
	Quentin ISTRIA	
	Juliette LAGRELLE	